

progressivement l'aide à l'agriculture ainsi que l'aide financière à l'entreposage des céréales dans les fermes. Tout cela privera l'économie agricole de l'Ouest de beaucoup d'argent alors que les prix de revient augmentent chaque année, de sorte que les producteurs sont de plus en plus désavantagés avec chaque saison qui passe. Je terminerai en disant que cette mesure ne rapportera pas assez au producteur pour son travail.

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Le bill à l'étude aujourd'hui porte en réalité sur deux choses. La première prévoit le versement aux agriculteurs de paiements transitoires qui atteindraient 100 millions de dollars. La seconde porte sur l'établissement d'un plan de stabilisation et du compte nécessaire à son fonctionnement. Je m'unis aux autres députés pour prier le ministre de retirer ce bill et de le présenter de nouveau comme deux mesures distinctes.

Les paiements transitoires prévus sont essentiellement à court terme; cet argent est nécessaire pour des paiements immédiats aux agriculteurs. D'autre part, la disposition sur la stabilisation est un plan à long terme, plus fondamental pour l'agriculteur de l'Ouest en ce qui concerne la sécurité du revenu. Nous ne sommes pas les seuls à vouloir que le bill soit séparé en deux mesures distinctes. J'ai remarqué au début de l'après-midi que le ministre chargé de la Commission du blé a semblé interloqué lorsque des députés l'ont interrogé sur une déclaration faite au nom de la Fédération canadienne de l'agriculture. Je veux lui rappeler que la Fédération a insisté pour que cette mesure soit traitée comme deux bills distincts. Pour le prouver, je citerai l'extrait suivant de la première page d'une déclaration sur le revenu du grain des Prairies et la nécessité d'une stabilisation, publiée le 7 mai par la Fédération:

La Fédération ne saurait en aucun cas considérer que ces deux parties dépendent l'une de l'autre lors de l'étude de ce bill. Cette interdépendance n'est pas de mise et elle est inutile. Nous ne pouvons accepter l'hypothèse posée par le gouvernement qu'il faut adopter la politique à long terme pour obtenir le paiement immédiat. Il serait tout à fait inconvenant de notre part de modérer nos critiques de la politique céréalière à long terme contenue dans ce bill—car nous avons de très sérieuses critiques à formuler—par crainte d'un retard éventuel dans ces paiements «transitoires» indispensables. Il incombe indiscutablement au gouvernement fédéral de veiller à ce que ce paiement spécial soit rapidement effectué, tout en ménageant par ailleurs l'occasion voulue pour l'étude, les modifications et les améliorations des propositions à long terme du bill.

Je doute que quiconque dans cette enceinte s'élève contre la nécessité d'injecter des capitaux dans l'économie de l'Ouest, mais en fin de compte, c'est du chantage politique si le ministre responsable de la Commission du blé range dans le même bill les paiements provisoires et la réforme à long terme. A mon avis, il l'a fait à dessein. Le gouvernement a l'habitude d'agir ainsi.

Je note que, dans un communiqué daté du 7 mai, le ministre chargé de la Commission du blé a fait la déclaration suivante au sujet du débat actuellement en cours à la Chambre:

C'est tout bonnement de l'obstruction systématique, et dont on ne voit pas vraiment la raison. Si cela devait continuer ainsi, il pourrait en coûter 100 millions de dollars aux cultivateurs de l'Ouest cette année.

Ce ne sont pas des déclarations de ce genre qui accéléreront l'adoption du bill à l'étude, ou qui avanceront en

[M. Moore (Wetaskiwin).]

quoi que ce soit les choses dans l'Ouest du Canada. Le ministre devrait se défaire de son esprit partisan. Il devrait accepter de disjoindre les différentes parties du bill afin de permettre aux cultivateurs de toucher sans délai ce petit montant. De son côté, le Parlement devrait pouvoir discuter et examiner sérieusement la question des revenus futurs des cultivateurs.

Je voudrais dire un mot de la proposition visant à effectuer des versements provisoires. On a parlé d'un montant de 100 millions de dollars qui serait versé aux cultivateurs canadiens à ce titre. Ceci revient à induire les gens en erreur. Aux termes du bill à l'étude, la loi sur les réserves provisoires de blé est appelée à disparaître, et on me dit que cela représentera une économie d'environ 50 millions de dollars l'an prochain. Le gouvernement sera déchargé de cette responsabilité. La loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies sera abrogée, elle aussi. Le producteur contribuait à ce programme à raison de un p. 100 de son revenu annuel, et je crois savoir que la participation du gouvernement à ce fonds a été de l'ordre de 5 à 6 millions l'an dernier. Ainsi le gouvernement fait, en tout et pour tout, une économie d'environ 55 millions de dollars. Dans ces conditions, l'augmentation des dépenses se situe plutôt autour de 45 millions que de 100 millions de dollars. Le ministre chargé de la Commission du blé devrait agir honnêtement à l'égard des cultivateurs canadiens et du peuple canadien en général et ne pas parler d'une augmentation des paiements de 100 millions de dollars quand elle est loin d'atteindre ce montant.

• (3.50 p.m.)

J'estime aussi que le paiement provisoire est beaucoup trop faible. Je le répète, il s'agit de quelque 45 millions de dollars et je crois qu'il faudra beaucoup plus que cela. Depuis quelque temps, les associations agricoles réclament un investissement de 250 millions de dollars dans l'économie de l'Ouest, et leur argument reste valable. Les agriculteurs sont toujours aussi gravement affligés d'un manque de revenus que l'année dernière.

A titre de référence, je veux citer quelques chiffres publiés récemment par le Bureau fédéral de la statistique pour les revenus nets des agriculteurs, qui indiqueront bien à la Chambre la gravité de la situation de l'Ouest. On constate, depuis que le gouvernement actuel a pris le pouvoir en 1968, une baisse du revenu agricole net de 516 millions de dollars, en deux ans. En Saskatchewan, ma province et celle du ministre, les revenus agricoles pour la même période ont baissé de 56 p. 100, une baisse presque incroyable et qui explique bien le souci, que m'inspire, ainsi qu'aux autres représentants de la Saskatchewan, le bill et les autres mesures législatives portant sur l'agriculture.

D'après ces chiffres, les revenus nets des agriculteurs de la Saskatchewan ont été de \$462,348,000 en 1968, alors que deux ans plus tard, en 1970, ils étaient tombés à \$202,718,000, soit une diminution d'environ 56 p. 100, comme je le disais. Comme tous les députés, je crois, l'auront constaté, cela donne à penser que quelque chose ne va pas dans l'économie de l'Ouest canadien, quelque chose de fondamental qu'un faible investissement de 50 ou 100 millions de dollars, ne corrigera pas. Je crois donc que les députés de la Chambre devraient envisager des changements fondamentaux au profit de l'agriculture.